

COMPTE-RENDU DES ÉCHANGES

**OBJET : COMITÉ DE PILOTAGE « HAUTS DE PROVENCE RHODANIENNE » (HPR)
JEUDI 19 JANVIER 2023**

PRÉSIDENTE

DEMARÉT Violaine	Préfète de Vaucluse
DEGIOVANNI Élodie	Préfète de la Drôme (en audioconférence)

PERSONNES PRÉSENTES :

BERBIGUIER Aimé	Conseiller municipal de Bollène
CATTALORDA Laurence	Agence de l'Eau RMC – Délégation de Marseille
GRALL Léa	Agence de l'Eau RMC – Délégation de Marseille
FERRY Daniel	Compagnie Nationale du Rhône
SALLES Olivier	ASA des Grès
ARNOUX David	ASA des Grès
LECOLLINET Julien	Canal de Provence
HOWES Barbara	Canal de Provence
MEYER Fanélie	Canal de Provence
CROZÉ Olivier	DDT Vaucluse – Service Environnement
PRINCIC Emmanuel	DDT de la Drôme – Service Environnement
BRELY Christian	FDPMA 26
RICHARD Mélanie	ASA Canal de Carpentras
PIGNARD Sandrine	ASA Canal de Carpentras
LASUSSE Sophie	Syndicat d'irrigation Drômois
VALLON Bernard	Syndicat d'irrigation Drômois
GUILLAUME Alain	ASA Canal de Carpentras
LAVAL Benoit	Syndicat d'Irrigation Drômois
MOUTON Marie-Pierre	Présidente du Conseil Départemental de la Drôme
MOUNIER Christian	Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse
PICARD Patricia	Conseil Régional AURA
ROUDIL Bernard	Sous-Préfet de Carpentras
BATUT Sandrine	Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez
NUTI Isabelle	Directrice - DDT de la Drôme
GORIEU François	Directeur DDT de Vaucluse
LAMBERTIN Georgia	Présidente - Chambre d'Agriculture du Vaucluse
ROYANNEZ Jean-Pierre	Président - Chambre d'Agriculture de la Drôme
RONDREUX Estelle	Directrice Adjointe – DREAL AURA
BOUVIER David	Conseil Départemental de la Drôme
ADRIEN Patrick	Maire de Valréas

PEYRON Christian	Maire de Mondragon – Président RAO
ROSAZ Eric	Directeur adjoint eau, forêts, agriculture - Région PACA
ALBAGNAC Pascal	Compagnie Nationale du Rhône
BRES Michel	OUGC APPI
CHAREYRON Bertrand	Chambre d'Agriculture de la Drôme
OLIVARI Emmanuel	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
FLACHON Isabelle	COVE Carpentras
JOUBE Michel	COVE Carpentras
GUTHWILLER Denis	Syndicat des Côtes du Rhône
GILLOT Corinne	CC Baronnie Drôme Provençale
LANÇON Brigitte	CCAOP
BOYER Yonie	CCPOP
BEUGNON Maxime	Pays d'Orange en Provence
PITRAT Didier	DREAL AURA
ROUSSIN Sandrine	Chambre d'Agriculture de la Drôme
BONNEAU Jean-Pascal	FNE 84
SOUCIET Frank	SMEA
PONCET Thierry	Ingénieur de Bassin - DRAAF AURA
BERNARD André	Chambre Régionale d'Agriculture
DUPOND Arnaud	FDAAPMA du Vaucluse
CHAMBOSTE Julie	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
LEPICHON Judith	Chambre d'Agriculture du Vaucluse
MAMIS Didier	SGAR PACA
GARIN Maryannick	Maire de Clansayes, vice président de la CCDSP

PERSONNES EXCUSÉES :

PRIOTTO Christine	Association des Maires de France - Drôme
SOULIGNAC Franck	Conseil Départemental de la Drôme
MARTIN Lionel	Conseil Départemental de Vaucluse
BOUVARD Virginie	DRAAF PACA
JAPPIOT Mireille	INRAE
ESTOUR Emmanuel	INAO
LOUBIER Sébastien	INRAE
MIRMAND Christophe	Préfet de la Région PACA
HORS Jérôme	Préfecture Région PACA
CINOTTI Bruno	CGEDD
	Chambre de Commerce et d'Industrie de la Drôme
	Syndicat Rhône Ventoux

INTRODUCTION

Madame la Préfète de Vaucluse ouvre la séance en rappelant l'importance de ce projet pour les deux régions et pour les deux départements. Le projet est utile et il est nécessaire d'avancer.

La sécheresse 2022 a marqué les deux départements. Mais il faut éviter la guerre de l'eau, travailler sur le partage de l'eau et sa sécurisation pour tous les usages. L'enjeu de ce projet sera de démontrer que l'on peut irriguer plus de surfaces, mais impérativement prélever moins d'eau.

4, place Laennec
26000 VALENCE
Tél. : 04 81 66 80 00
Mél. : ddt@drome.gouv.fr
www.drome.gouv.fr

Madame la Préfète rappelle que le SID et l'ASA du Canal de Carpentras ont été désignés unanimement pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet. Le groupement Société du Canal de Provence (SCP)/EY avocats/ASAinfo a ensuite été retenu pour réaliser l'étude de préfiguration par les deux maîtres d'ouvrage.

Madame la Préfète de la Drôme confirme l'importance du projet pour l'Etat et la forte mobilisation des partenaires et des acteurs du territoire. Le projet doit avoir une dimension multi-usages. Nous en sommes aujourd'hui à une étape essentielle avec l'engagement de l'étude de préfiguration et le recrutement du chef de projet, pour avancer concrètement, vers une solution "faisable", robuste et pérenne.

PRESENTATION DE L'OFFRE RETENUE POUR LA REALISATION DE L'ETUDE DE PREFIGURATION

Bernard VALLON (Président du SID) remercie le SID et l'ASA du Canal de Carpentras pour tout le travail réalisé jusqu'ici, et se félicite d'une nouvelle étape lancée aujourd'hui avec la SCP.

Alain GUILLAUME (Président de l'ASA du Canal de Carpentras) remercie l'assistance très nombreuse. Ce projet exceptionnel, conduit sur des territoires à enjeux forts, a besoin d'être soutenu. Mais nous avons besoin de résultats rapides car l'irrigation devient vitale pour l'agriculture.

Monsieur GUILLAUME remercie également les Directrices du SID et de l'ASA du Canal de Carpentras pour l'ensemble du travail réalisé en amont de cette phase étude.

Sophie LASAUSSE (SID) et Sandrine PIGNARD (ASA du Canal de Carpentras) remercient tous les financeurs et partenaires pour le travail réalisé depuis juin 2022, dans un contexte administratif complexe, avec deux régions, deux départements, l'Etat, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Compagnie Nationale du Rhône.

Elles présentent le déroulement de l'appel d'offres de l'étude de préfiguration (cf diaporama joint), avec

- une convention de co-maîtrise d'ouvrage signée entre le SID et l'ASA du Canal de Carpentras;
- un plan de financement qui a beaucoup évolué, pour être stabilisé à un montant de 516 700 euros, financé à 90 % par les partenaires (10% autofinancés par le SID et l'ASA du Canal de Carpentras) :
- deux offres ont été reçues dans le cadre de l'appel d'offres :
 - . SCP / EY Avocat / ASA info
 - . BRLI / LARIDAN

Les analyses des deux offres ont été faites, avec deux auditions réalisées le 1er décembre. L'analyse des offres a ensuite été partagée avec les partenaires. Le groupement SCP/EY Avocat/ASA info a finalement été retenu, et le marché notifié le 23 décembre 2022.

Julien LECOLLINET (SCP, Directeur de projet de l'étude), est heureux de voir autant de personnes présentes aujourd'hui. Il convient aujourd'hui d'objectiver la situation pour voir comment le projet peut se concrétiser.

Il présente le groupement et la méthodologie de travail (cf diaporama joint)

Le groupement est composé de trois structures :

- . SCP : conceptrice, réalisatrice et exploitante de réseaux et aménagements hydrauliques
- . EY Avocats : Cabinet juridique
- . ASA info : Bureau spécialisé dans les questions juridiques liées aux ASA

La SCP a déjà travaillé sur des études similaires. Elle dispose d'une expertise technique mais aussi économique et environnementale.

Julien LECOLLINET rappelle que le projet doit devenir un projet pour toute la Haute Provence et pour tous les usages de l'eau. Ce n'est pas un projet uniquement agricole. De plus, le projet doit tenir compte d'un contexte en train de changer : contexte climatique, contexte énergétique, inflation des coûts de l'énergie et des matières premières (acier, fonte...).

Le projet devra s'inscrire dans un projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) avec une dimension multi-usages.

Julien LECOLLINET rappelle les objectifs et le déroulement de la mission :

- à partir des scénarii connus V1 et V2, bâtir un scénario alternatif, basé sur d'autres usages de l'eau (pour les collectivités, les pompiers, etc...)
- développer une approche systémique qui concilie tous les usages
- intégrer ce système dans son environnement; en tenant compte des enjeux réglementaires, énergétiques, juridiques, financiers...
- une approche méthodologique en 6 étapes successives (cf p7 du diaporama)

Focus sur le volet multi-usages

La SCP va aller à la rencontre de tous les acteurs du territoire, notamment les collectivités (EPCI) et les acteurs du monde agricole (80% du territoire), afin d'objectiver les besoins en eau, au mètre-cube près, dans une approche territorialisée.

Les coûts devront être ensuite objectivés, en recherchant l'optimisation des coûts énergétiques et le meilleur pilotage des réseaux.

Planning prévisionnel

- 16 mois à partir de la réunion de lancement
- présentation des étapes 1 et 2 à la fin de l'été
- étude de récupération des coûts : février 2024
- fin de l'étude globale : avril 2024

Présentation de l'équipe projet (cf diaporama)

16 personnes sur les 3 structures.

RECUEIL DES AVIS DES MEMBRES DU COPIL SUR LA DEMARCHE

Madame la Préfète de Vaucluse précise que sur ces 16 mois d'études, les points d'étapes réguliers seront nécessaires. Au-delà de l'enjeu de sécurisation de l'agriculture, Madame la Préfète rappelle l'objectif de réduction des prélèvements dans le milieu, en particulier dans la nappe du Comtat

Patricia PICARD (Conseillère Régionale Auvergne-Rhône-Alpes) rappelle la complexité de ce projet, très attendu. Elle insiste sur la notion de "système", qui implique une concertation de l'ensemble des acteurs et usagers. S'agissant des collectivités consultées, il conviendrait de ne pas s'en tenir aux seuls EPCI identifiés. Les communes devraient aussi être associées.

Marie-Pierre MOUTON (Présidente du Conseil Départemental de la Drôme) confirme que les partenaires sont conscients du caractère complexe du projet, et des enjeux liés à son coût. Elle remercie la SCP pour sa présentation claire de la démarche et du calendrier.

Elle rappelle les questions qui doivent être intégrées aux réflexions : la situation du Rhône sur le long terme, l'évolution des pratiques agricoles et les surfaces que nous voulons collectivement irriguer.

Monsieur VALLON souhaite que la concertation soit aussi réalisée à l'échelle communale.

M. le Vice-Président du Conseil Départemental de Vaucluse est satisfait des caps fixés aujourd'hui. Le projet est avant tout un projet de territoire, avec une dimension nécessairement multi-usages.

Maryannick GARIN (Maire de Clansayes, Vice-Président de la Communauté de Communes Drôme Sud Provence) rappelle les enjeux forts sur l'alimentation en eau potable, et les ruptures d'approvisionnement qu'on a pu connaître pendant l'été 2022. Les maires sont donc des acteurs incontournables à associer aux réflexions.

Didier MAMIS (SGAR Provence Alpes Côte d'Azur) souligne l'intérêt du Préfet de Région PACA pour le projet. Le partage de l'eau est un sujet stratégique pour le territoire du Vaucluse, tout en notant que la planification écologique invite à voir le temps long. Il est nécessaire pour tout le monde de comprendre

le sens de ce projet. Il faudra notamment conforter son caractère vertueux, avec des économies d'eau réelles.

Georgia LAMBERTIN (Présidente de la Chambre d'Agriculture du Vaucluse) se félicite de voir que le projet commence à se structurer autour du multi-usages. L'agriculture ne peut le porter seule. Il convient d'avancer vite, avec une profession agricole qui reste ouverte aux discussions avec les autres usagers : collectivités, associations de défense de l'environnement, professionnels...

Jean-Pierre ROYANNEZ (Président de la Chambre d'Agriculture de la Drôme) remercie les porteurs de projets et les financeurs. Le déroulement et la méthodologie de l'étude répondent aux attentes, notamment en tenant compte du contexte lié à l'augmentation des coûts de l'énergie. Les notions de PTGE et de multi-usages sont également essentielles. Les deux chambres d'agriculture devront être associées à la concertation.

Jean-Pierre ROYANNEZ remercie le SID et l'ASA du Canal de Carpentras pour leur travail, ainsi que mesdames les Préfètes et les deux DDT pour leur engagement aux côtés de la profession agricole.

Estelle RONDREUX (Directrice Adjointe de la DREAL Auvergne Rhône Alpes) remercie les maîtres d'ouvrage pour le lancement de l'étude, qui marque une étape importante pour le projet. Elle rappelle que le volet économie d'eau est essentiel. Il est important de veiller à la préservation des ressources en eau, vitales pour les générations futures, notamment la nappe Molasse Miocène du Comtat. Le Préfet de Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet de bassin, y accorde lui aussi une importance majeure.

Christian PEYRON (Maire de Mondragon, Président du SM Rhône Aygues Ouvèze) est favorable au projet car les cultures ont besoin d'eau, tout en gardant à l'esprit la nécessité de préserver la nappe du Miocène. Les besoins liés à la lutte contre les incendies seront également importants à prendre en compte.

Patrick ADRIEN (Maire de Valréas) confirme les enjeux de préservation de la nappe Miocène, dont on connaît mal le fonctionnement. Il rappelle que de nombreux travaux ont été réalisés sur les réseaux d'alimentation en eau potable.

David FERRY (Compagnie Nationale du Rhône) rappelle que le Rhône n'est pas une ressource inépuisable. Il sera nécessaire d'anticiper une baisse des débits du Rhône sur le long terme. Il est aussi important de tenir compte des solutions locales (projets réalisés ou en émergence pour économiser l'eau au sein des bassins versants) dans les bilans d'utilisation de la ressource. Un travail sur le développement de cultures moins consommatrices en eau doit aussi être mené en parallèle au projet HPR. Toutes ces démarches doivent faire partie du PTGE.

Aimé BERBIGUIER (Conseiller municipal de Bollène) demande que soit fait le lien entre le tracé du projet et les projets d'urbanisation des communes concernées. Les documents d'urbanisme ne doivent pas bloquer trop longtemps des zones potentielles pour le tracé.

Eric ROSAZ (Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur) est satisfait de constater l'avancée du projet avec cette étude structurante. Il rappelle l'engagement financier de long terme de la Région PACA.

Laurence CATTALORDA (Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, délégation de Marseille) confirme l'engagement financier de l'Agence de l'Eau, et note avec satisfaction les mots prononcés aujourd'hui par les différents acteurs du projet : économies d'eau, multi-usage, préservation des milieux...

Jean-Pascal BONNEAU (France Nature Environnement 84) rappelle l'intérêt de penser à l'impact du projet sur la biodiversité.

Thierry PONCET (Ingénieur de Bassin, DRAAF Auvergne Rhône Alpes) précise que le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire suit le projet attentivement. Le Ministère étudie plus largement les possibilités de dégager des moyens financiers spécifiques pour ce type de projets, qui ont vocation à se développer.

Le planning HPR est réaliste et ambitieux. Il est compatible avec celui d'autres études comme celle sur l'hydrologie du Rhône, ou les études d'adaptation des filières au changement climatique, qui viendront l'enrichir.

La planification urbaine devra aussi faire partie des réflexions : on ne peut envisager des développements de territoire sans eau.

André BERNARD (Chambre Régionale d'Agriculture) se félicite de l'avancée notable du projet, dont les premières réflexions ont plus de 20 ans. Il demande qu'il soit labellisé parmi les PTGE de niveau national, compte tenu des enjeux qu'ils recouvrent. Les PTGE ou PGRE sur des territoires plus petit (Lez, Eygues, ou Ouvèze) n'ont pas forcément de sens.

Sandrine BATUT (Syndicat Mixte du Bassin Versant du Lez) confirme l'existence d'un PGRE Lez, qui découle des études volumes prélevables et d'une concertation étroite à l'échelle du bassin versant. Un PTGE va succéder à ce PGRE. Il n'existe pas d'incompatibilité entre les PTGE à l'échelle d'un bassin versant, et un PTGE HPR, sur un territoire plus vaste. Il conviendra d'assurer les liens entre les démarches.

Denis GUTHWILLER (Syndicat des Côtes du Rhône) remercie les différentes parties prenantes pour l'évolution opérationnelle du projet. Il rappelle que l'utilisation de l'eau est nécessaire pour maintenir le végétal en vie, y compris pour les vignes. L'apport d'eau est également très favorable à la biodiversité. En outre, les professionnels travaillent au développement de la vitiforesterie.

Christian BRELY (Président de la FDPPMA Drôme) note que le projet prendra en compte les enjeux environnementaux, et plus particulièrement la nécessité de maintenir de l'eau dans les cours d'eau, pour la préservation des milieux et de la vie aquatique. Il demande que les FDPPMA, qui disposent de compétences sur le fonctionnement des milieux aquatiques, participent à la concertation qui sera réalisée par le Bureau d'Etudes SCP.

REPONSES AUX QUESTIONS ET OBSERVATIONS FORMULEES DANS LE TOUR DE TABLE

Sophie LASAUSSE confirme l'intégration des "solutions locales", notamment la modernisation des ASA, dans le projet HPR. De même, les enjeux environnementaux seront pris en compte. La préservation de la nappe du Miocène et des rivières, par la substitution avec l'eau du Rhône, est l'essence même du projet.

Julien LECOLLINET confirme cet objectif. Le projet a d'abord pour but de soulager les zones en tension. Les enjeux environnementaux font partie intégrante du système HPR. Les acteurs environnementaux seront associés à la concertation, de même que les maires et les syndicats techniques locaux. Il conviendra toutefois de respecter le planning très contraint de l'étude.

Le groupement ne part pas de zéro sur le projet. Il s'attachera à valoriser les projets locaux d'économie d'eau en cours ou en émergence, ou encore les travaux des chambres sur les filières, en recherchant les complémentarités avec HPR.

Le groupement ne réalise pas l'étude sur l'hydrologie du Rhône, mais il en intégrera les résultats dans le cadre du projet.

En synthèse, Madame la Préfète de Vaucluse rappelle les 6 usages de l'eau, qu'il faudra préserver dans ce projet : agriculture, eau potable, développement économique et touristique, sécurité incendie, hydroélectricité et préservation des milieux.

Madame la Préfète interroge le SID et l'ASA du Canal de Carpentras sur la gouvernance prévue pour les prochaines échéances.

Sophie LASAUSSE indique que le COPIL HPR, réuni aujourd'hui, et le COPIL de l'étude sont deux choses différentes. La composition du COPIL de l'étude figure dans le cahier des charges. Un COTECH sera également mis en place, composé des chambres d'agricultures et des financeurs

Madame la Préfète de Vaucluse confirme que le COPIL HPR doit également se réunir lors des moments clés de l'étude. Les participants s'accordent sur la réunion d'un COPIL HPR en juin, au moment du choix du scénario alternatif, puis fin octobre, après l'analyse économique (cf planning de l'étude dans le diaporama joint).

POINT SUR LE CHARGÉ DE MISSION HPR

Mélanie RICHARD (ASA Canal de Carpentras) explique que le projet nécessite beaucoup de temps. L'embauche d'un chargé de mission est primordiale. Une fiche de poste a été diffusée. 5 candidats ont été sélectionnés et vont être rapidement auditionnés.

Le poste requiert des compétences techniques et relationnelles, compte tenu du réseau dense d'acteurs. Le candidat retenu sera présenté dans le cadre d'un COPIL HPR.

Différentes propositions sont à l'étude pour héberger le chargé de mission.

Madame la Préfète de Vaucluse remercie la DDT de la Drôme pour l'organisation de ce COPIL, les deux porteurs du projet pour leur investissement, et la SCP pour sa présentation très claire de l'étude qui démarre aujourd'hui.

Madame la Préfète remercie également l'ensemble des personnes présentes aujourd'hui et donne rendez-vous à tous pour le prochain COPIL HPR, en juin (15 juin 2023 à Suze la Rousse¹).

La Préfète,

Violaine DEMARET

La Préfète

Elodie DEGIOVANNI

¹ Déplacé, postérieurement à la séance, au 30 juin 2023 à Grignan.